

CAP FRANÇAIS

Modalités de l'épreuve



L'épreuve de français est constituée de deux situations d'évaluation, évaluées à part égale, l'une portant sur les compétences écrites, l'autre sur les compétences orales. L'évaluation a lieu au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. L'ordre d'organisation des situations d'évaluation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes pédagogiques.

CCF

Évaluation des compétences écrites



Support

Un texte ou un court corpus



3 étapes de 40 minutes chacune

Le candidat rédige une production écrite s'inscrivant dans le calendrier d'une séquence.

Première étape, production écrite qui fait intervenir un changement de point de vue, qui donne une suite au texte ou en change la forme.

Deuxième étape, relecture et évaluation du texte qui peut être collective. Le candidat reprend individuellement sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou d'outils déclencheurs de l'écriture.

Troisième étape, finalisation de sa production.

La réécriture prend appui sur l'une ou plusieurs des quatre opérations suivantes : la suppression, l'augmentation, la transformation, le déplacement. On privilégiera l'usage du numérique pour faciliter l'entrée dans l'écrit et le retour aisé sur les différents jets.

L'évaluation, sur 20 points, porte sur le processus et non pas seulement sur le texte achevé.

Évaluation des compétences orales



Support

Le candidat peut s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende.



Un oral continu d'environ 3 minutes

Le candidat présente une réalisation, une expérience professionnelle ou une recherche en lien avec le métier.

DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

L'entretien n'excèdera pas 7 minutes. Il permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique peut être questionnée.

ÉPREUVE PONCTUELLE

Évaluation des compétences écrites

Un bref corpus

2 heures

Le candidat répond à des questions de lexique et de compréhension.

Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

L'ensemble est évalué sur 20 points.

Évaluation des compétences orales

Le candidat peut s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende.

Un oral continu d'environ 3 minutes

Le candidat présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle.

L'entretien n'excèdera pas 7 minutes. Il permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique peut être questionnée.

